[illegible] ...gouvernement français voulait ... aux plaintes de ces industriels, ... que le ministère français ne soit ... la France ni gêné de l'e... Celle-ci, qui s'était bornée ... provisoires contre le haut tarif ... trésor au une gêne pour ses ... la France, par contre, est ... presque à une prohibition. ... de leur côté insistent auprès ... s'occuper de faire ces... provisoirement par l'union ... n'obtiendra jamais ... par une augmen... à les obtenir par ... pas qu'elle oublie ... abuser sur ses [illegible]

[illegible]

ANDIDATS.

[illegible]

ISTE MARITIME.

[illegible]

DETENU à la Geôle de Police de la Municipalité No. 3 depuis le 12 du courant, un nègre nommé JOHN, se disant appartenir à M. Joseph Hebchel, demeurant 2me. municipalité. Il est âgé de 17 à 18 ans, taille de 5 pieds 4 1/2 pouces, peau rouge... parle que l'anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer ledit esclave au bureau du Recorder en se conformant à la loi.

Nouvelle-Orléans, le 22 mai 1843.

MIGUEL HERNANDEZ, fils,
2me. Lieutenant de la Garde

23 mai—10

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3 depuis le 19 du courant—Un nègre nommé JACQUES, se disant appartenir à M. Théophile Cavalier, demeurant 1ère. municipalité; il est âgé de 24 à 26 ans, taille de 5 pieds 7 1/4 pouces, ayant une cicatrice sur la jambe gauche, peau très noire, parlant français et anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer ledit esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.

Nouvelle-Orléans le 22 mai 1843

MIGUEL HERNANDEZ, Fils,
2me. lieutenant de la Garde

23 mai—10

UN jeune homme parlant le français et connaissant parfaitement le commerce des marchandises sèches, trouverait un emploi permanent en s'adressant par lettre à la poste à la lettre T. No. 42. Il est inutile de faire application excepté qu'on ne soit très capable et qu'on ne puisse fournir de bonnes recommandations. 23 mai

AVIS.

LES personnes ayant des bouteilles à vin de Bordeaux vides, en trouveront le placement en s'adressant immédiatement à l'encoignure des rues Royale et Douane.

300 Barils Chaux de Thomaston.
Ciment Romain et Hydraulique.
Plâtre de Paris.
Crins à plâtrer en barriques et barils.
Briques à feu anglaises et américaines.
Constamment en mains et à vendre au gré des acheteurs, par
GEORGE BEDFORD,
23 mai 47 Commune

MÉLASSE—60 barils supérieure, en magasin, à vendre par
J. U. LAVILLBEUVE,
23 mai 149 Commune

BACON—5 barriques plats côtés, 1 d'épaules, 1 d'épaules et plats côtés, 1 jambons, 1 jambons et plats côtés, en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par
23 mai MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

PORC—16 barils mess, 2 do. M. O. 6 do. mess à l'inspection de Bozant, à vendre par
23 mai MERLE, BEYLLE & Co 45 Vieille Levée

SALARATUS—31 barriques du Nord, à vendre par
23 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

W. G. HEWES, No. 30, rue de Chartres, offre à vendre ginghams, gingas à carreaux, toiles très fines, toiles à draps et à chemises, écrues, bretagnes, bas de coton, [illegible]
Tapis de chanvre, linge de table.
Tabac manufacturé de James River
Vin rouge de Catalogne, corde d'emballage, soie à coudre, &c. 22 mai—3f

ARDOISES—Dernièrement reçues et à vendre, 3,000 excellente qualité de Welsh, dimensions assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs à des prix réduits, par
23 mai LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.

BRIQUES à feu anglaises—50,000 excellente qualité, à vendre à bon marché par
23 mai LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.

PIERRES pour foyer et tuiles, à l'épreuve du feu, dernièrement reçues, à vendre par
23 mai LYALL & DAVIDSON, 164, Camp

TUILES faîtières, à vendre par
23 mai LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.

CUIVRE en feuilles pour chaudronniers, de dimensions et de pesanteurs assorties, à vendre à très bas prix par
23 mai LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.

BLANC de baleine—20 caisses, première qualité à 42 la livre, convenable pour pensions et hotels à vendre en débarquement du navire Edward Everett par
23 mai TUFTS & HOBBARD, 20 Douane

ALUN—40 barils, à vendre par TUFTS & HOBBARD,
24 mai 20 Douane

FICELLE—30 balles à vendre par
23 mai TUFTS & HOBBARD, 20, Douane

CAFÉ de la Havane en vert, à vendre par
22 mai MANUEL BLASCO, 26, Commune.

CIGARES de la Havane—Regalia, Canones, &c. de la Fama et d'autres marques accréditées, à vendre par
22 mai MANUEL BLASCO, 26 Commune

SUCRE de la Havane—50 caisses blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune 22 mai

GENIÈVRE de Hollande, à vendre par
22 mai MANUEL BLASCO, 26 Commune

BOIS de Tabasco—332 quintaux en débarquement de la goëlette espagnole Favorito, de Tabasco, à vendre par
22 mai MANUEL BLASCO, 26, Commune

50 PANIERS de 50 bouteilles vides, à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BOUCHONS—90,000 bouchons à vendre par
22 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

55 PANIERS champagne à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

80 CAISSES Salaisons assorties, à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

VINS en barriques—60 barriques vin rouge, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22 mai 36 Chartres

48 demi barriques Vin blanc à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

MÉRINOS—9 pièces Mérinos à vendre par
22 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

HABILLEMENS d'été en gros, à vendre par
22 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BOTTES, Souliers et Brodequins—40 caisses différentes descriptions, en débarquement du brick Lucy Ann, à vendre par ISAAC BRIDGE,
22 mai 73 Magasins

GRAISSE et Beurre—135 barillets graisse supérieure, en magasin, à vendre en magasin par
23 mai CH. DOANE & Co. 69 Poydras

TABAC—60 caisses manufacturé, à vendre par
20 mai CH. DOANE & Co. 69 Poydras

PORC—160 barils à l'inspection, à vendre par
20 mai C. DOANE & Co., 69 Poydras

BOTTES souliers et brodequins—408 caisses en débarquement des navires Edward Everett et Laura, à vendre par R. G. HOBBS,
12 et 14, Douane.

PEET & MORTON,
(CI-DEVANT PEET & NORTH),
Marchands, en gros, de Marchandises sèches,
No. 17, rue de Chartres.

WILLIAM DAVIDSON
Marchand Commissionnaire,
81, rue du Canal,
NOUVELLE ORLEANS.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Les [illegible] partiront de l'ancien dépôt à [illegible] Baronne. [illegible] dans de beaux chars [illegible] au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON actuellement ouvert au public. [illegible] Etats-Unis par ses [illegible] que l'on y rencontre et les [illegible] et des bosquets seront [illegible] et est ouvert en tout [illegible] glace et autres rafraîchissements.

Arrangements pour les jours de la semaine.

De N. Orléans			De Carrollton.		
Char à cheval à	6	A. M.	Char à cheval à	5 h.	A. M.
Locomotive,	9		Locomotive,	8	"
"	11		"	10	"
"	1	P. M.	"	12	"
"	3 1/2	"	"	2	P. M.
"	5	"	"	4	"
"	7 1/2	"	"	6 1/2	"
Char à cheval	9 1/2	"	Char à cheval,	8	"

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Indépendamment des arrangements pris pour les jours de la semaine un char commencera à partir chaque heure de Carrollton jusqu'à 8 heures P. M., et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures P. M. de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après-midi et le soir.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux cols de recevoir de l'argent au lieu de billets.

A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE

commenceront à partir du haut de la rue Jackson:—Dans l'été à 6 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures 1/2 du soir de Lafayette; mais le char qui part de la rue du Canal à 8 heures 1/2 n'en partira [illegible]

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.

Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.

JOHN HAMPSON,
17 mai Ing. comp. rail road N.O. et [illegible]

QUARTIERS GÉNÉRAUX.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 1er. mai 1843.

ORDRE DE BRIGADE No. 3.

1o. [illegible] à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 28 du courant, et se réunira sur la Place d'Armes, à 7 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

2o. [illegible] des "Voltigeurs d'Orléans", capitaine Duval, [illegible] sur la Place une demi heure avant la revue pour former la grille et en garder les portes.

3o. Les [illegible] de Compagnie auront soin de s'assurer de [illegible] des armes et de la tenue de leurs différens corps, et remettront au major Buisson un contrôle exact des membres présens à la revue.

4o. Les chefs des différens corps sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général Charles Cuvellier, commandant la Légion.

ARM. GUYOL,
2 mai Aide-de-Camp.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

CONFORMEMENNT aux ordres du brigadier général, vous êtes prévenus que la compagnie sortira à cheval Dimanche, 28 du courant, à 6 1/2 heures du matin, en grande tenue d'été, et se réunira sur la place du Cirque, afin de se trouver à 7 heures précises sur la place d'armes, pour la revue d'inspection. Le capitaine ose espérer que dans cette circonstance, les membres de la Jeune Garde redoubleront de zèle pour ne pas manquer à leur devoir.

N. B. Ceux qui n'ont pas leurs gilets prêts, viendront en habit d'ordonnance.

Par ordre du Capitaine,
Le Maréchal des Logis Chef,
23 mai JACQUES LEON.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

ORDRE DE SERVICE POUR UNE REVUE D'INSPECTION.

CONFORMÉMENT à l'ordre du Quartier Général, le Bataillon prendra les armes Dimanche 28 Mai, à sept heures précises du matin, en grande tenue d'été, armement et équipement complet, et se réunira à l'Arsenal.

Le Train sortira à pied. Messieurs les Sergens voudront bien passer les ordres aux canonniers de leur escouade pour la parfaite exécution du présent ordre.

Par ordre du Major.

F. BAUTON,
22 mai Adjudant Major.

CAZADORES DE ORLEANS.

La Compañía tomará las armas el Domingo 28 del corriente y se reunirá en el parage acostumbrado á las 6 de la mañana, con casaca de paño y pantalon blanco, para asistir á la revista de inspeccion ordonada por la ley, y mandada por los jefes de la Legion de la Luisiana.

Nueva Orleans, 23 de Mayo de 1843.

De orden del capitan,
23 mayo A. RIVAS, Sargento primero.

GARDES D'ORLEANS.

ATTENTION.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 28 du courant, à 6 heures précises du matin, pour une revue d'inspection. Equippement complet, tenue d'été. Rendez-vous à l'Arsenal, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti. Soyez ponctuels.

Par ordre du capitaine.

EMILE FERRILLAT, Sergent Major.

P. S.—Les membres sont requis d'envoyer leurs fusils à l'arsenal 23 mai—6

BOUCAUTS pour mélasse—60 nids, 3 chaque capables de contenir 330 galons, en débarquement du brick Pembroke de Boston et à vendre par
ROBERTS & HALL,
5 mai 76, Magasins

LA société des soussignés devant expirer le 31 courant et désirant régler leurs affaires définitivement, ils prient les personnes qui leur doivent de vouloir bien venir régler le plus tôt possible, et ceux à qui ils doivent de présenter leurs comptes pour être soldés. Ils offrent en même tems de vendre leur stock, consistant en groceries aux plus bas prix, soit en gros, soit en détail.

Nelle-Orléans 4 mai 1843.

P. B. MONTAMAT & Co.
4 mai—37 56, Vieille-Levée

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 23 MAI 1843.

GRAND CONCERT,

Donné par M. MIOLAN.

Madame CASTELLAN-GIAMPIETRO chantera pour la dernière fois dans cette ville.

M. A. BONNIVARD, âgé de 10 ans, élève de M. GABICI exécutera

UN SOLO DE VIOLON.

M. MIOLAN sera assisté par M. FOURMESTREAUX et un Orchestre nombreux, composé des meilleurs Artistes de cette ville.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture du "Cheval de Bronze," d'Auber.
2. Air varié pour le violon, composé par M. Gabici et exécuté par son élève âgé de 10 ans, Adolphe Bonnivard.
3. Air "des Puritains," de Bellini, chanté par Mme Castellan.
4. Variations pour le violon, composées par Mayserder, exécutées par M. Miolan.

SECONDE PARTIE.

1. Ouverture de "Anna Bollena," de Donizetti,
2. Air varié pour le hautbois, exécuté par M. Fourmestreaux.
3. Cavatine de "Norma" (Casta Diva) de Bellini, chantée par Mme. Castellan.
4. Grande fantaisie sur des motifs de la "Muette de Portici" composée par Lafont, exécuté par M. Miolan

☞ L'orchestre sera conduit par M. GABICI.

☞ On commencera à sept heures et demie précises.

Prix d'Entrée—Premières, Secondes et Parquet, $1. Baignoires et Parterre, 75 cents.

On pourra se procurer des billets et des loges en s'adressant à M. J. Colin, au Bureau du Contrôle du Théâtre d'Orléans.

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.

Les Bals auront lieu les Dimanche, Mardi et Jeudi de chaque semaine.

G. W. STEPHENS,
31 mars ☞ Directeur.

MÉDICAMENTS POUR HABITATION.

LES soussignés, persuadés de l'importance qu'il y a pour les habitans et les médecins d'avoir des médicamens frais et garantis, ont donné un soin particulier au choix de leur assortiment, et d'après les arrangements qu'ils ont faits à Londres, Paris et New-York, pour recevoir des assortiments très frais, ils pourront en toutes circonstances fournir aux habitans et aux médecins des médicaments qu'ils pourront garantir être de qualité supérieure

SICKLES & Co., Droguistes,
22 avril—2 m 40, rue du Canal

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $3 82 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 42 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi 22 du courant.

Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, soit 52 onces.

WM. FRERET, Maire.

Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1843.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, Salut:

Attendu que Peter Anderson ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le quatrième jour de mai de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires:" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif sus dit, le 3me. jour de mai de l'année 1843, en vertu d'un ordre d'exécution d'un jugement de cette Cour rendu le 17me. de mars de l'année 1843, dans l'affaire de George Beach vs. les Président, Directeurs et Cie. de la Banque des Etats Unis—No. 4,967, du Docket de cette Cour, à laquelle vente Peter Anderson s'est rendu acquéreur pour le prix de $5 6.0 savoir: $2,100 pour la réclamation ci-après premièrement décrite, et $3,500 pour la réclamation ci-après deuxièmement décrite.

Description de la Propriété d'après le Transfer Judiciaire, savoir,

Tous les droits, titres et intérêts des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats-Unis, dont la charte a été octroyée par l'Etat de la Pennsylvanie, aux créances suivantes:

1o Une créance contre la Banque et Compagnie du Gaz de la Nlle. Orléans, appartenant aux dits Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats Unis, montant à la somme de six cent cinquante mille piastres, payable le 1er. mars 1839, au domicile de la Banque des Etats-Unis à Philadelphie, portant intérêt à raison de six pour cent l'an, du 31 décembre 1835, payable par semestre au domicile de la Banque des Etats-Unis à Philadelphie. La dite créance provenant d'un billet daté Nouvelle-Orléans, le 31 mars 1836, signé par Thomas Barrett, Président de la dite Banque et Compagnie du Gaz, de la somme de six cent cinquante mille piastres, payable le 1er. mars 1839, avec intérêt au même taux du 31 décembre 1835, payable par semestre à la Banque des Etats Unis à Philadelphie, lequel billet est payable à l'ordre de Samuel Jaudon, caissier de la Banque des Etats-Unis.

2o. Une créance contre la dite Banque et Compagnie du Gaz, appartenant aux dits Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats Unis, montant à la somme de sept cent mille piastres, payable le 1er. mars 1840, au domicile de la Banque des Etats Unis à Philadelphie, portant intérêt à raison de six pour cent l'an, à partir du 31 décembre 1835, et après cette époque, payable par semestre au domicile de la Banque des Etats Unis à Philadelphie. La dite créance provenant d'un billet daté Nouvelle-Orléans le 31 mars 1836, souscrit par Thomas Barrett, Président de la dite Banque et Compagnie du Gaz, de la somme de sept cent mille piastres, payables le 1er mars 1840, avec intérêt à raison de six pour cent l'an à partir du 31 décembre 1835, payable par semestre au domicile de la Banque des Etats Unis à Philadelphie: lequel billet est payable à l'ordre de Samuel Jaudon, caissier de la Banque des Etats-Unis. Ce billet contient la stipulation suivante, que le paiement du principal devra être effectué le 1er. mars 1840 dans le cas où avis serait donné avant le mois de septembre 1839.

[L. S.] En foi de quoi j'ai signé les présentes et y ai apposé le sceau de la Cour susdite, à la Nouvelle-Orléans, le 22me. jour de mai 1843.

ED. GARDERE,
23 mai—3en30j Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Peter Anderson ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 22me jour de mai de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif sus-dit, le 20me jour de mai de l'année 1843, en vertu d'un ordre d'exécution d'un jugement de cette Cour rendu le 17me jour de mars de l'année 1843, dans l'affaire de George Beach vs les Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats-Unis, No. 4,967 du docket de cette Cour, à laquelle vente Peter Anderson s'est rendu acquéreur pour le prix de cinq cent soixante et quinze piastres, payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des président, Directeurs et compagnie de la Banque des Etats-Unis, dont la charte a été octroyée par l'Etat de la Pennsylvanie, à la créance suivante:

Une créance contre la Banque et Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans, appartenant aux Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats-Unis, montant à la somme de six cent cinquante mille piastres, payable le 1er mars 1848, au domicile de la Banque des Etats Unis à Philadelphie, portant intérêt à raison de six pour cent l'an à partir du et après le trente et un décembre 1835, payable par semestre au domicile de ladite Banque des Etats-Unis à Philadelphie.

Ladite créance provenant d'un billet daté de la Nouvelle Orléans, du trente un mars 1836, souscrit par Thomas Barrett, président de ladite Banque et Compagnie du Gaz, de la somme de six cent cinquante mille piastres, payable le premier mars 1838, avec intérêt à raison de six pour cent l'an, du premier décembre 1835, payable par semestre, au domicile de la Banque des Etats-Unis à Philadelphie, lequel billet est payable à l'ordre de Samuel Jaudon, caissier de la Banque des Etats-Unis.—

[L. S.] En foi de quoi j'ai signé les présentes et y ai apposé le sceau de la Cour à la Nouvelle-Orléans le 22ème jour de mai 1843.

ED. GARDERE,
23 mai—3 en 30j Greffier.

MÉDICAMENS.

PLAQUES électro-magnétiques, par Lamouroux pharmacien, pour les rhumatismes, les affections nerveuses, la goutte, la migraine, tic douloureux &c. &. Sirop de nafé d'Arabie, pastilles do; sirop antiphlogistique de Briant; Racahout des Arabes; pâte pectorale de mou de veau, pastilles de Vichy; pilules du Dr. Frank; purgatif de Leroy; purgatif d'Irroe; poix à cautère; calmants à la guimauve; de excitants au garou; papier à cautère, diverses qualités; papier Fayard; biberons bout en ivoire élastique; de en liège; objets en gomme élastique, savoir: sondes et bougies, droites et courbes, de exploratrices; do œsophagiennes, bougies à ventre; suppositoires et bougies pour le rectum; canules à fractures, do de diverses dimensions; pessaires ronds, ovales, à tiges, à bondon; urinaux pour hommes, ditto pour femmes, bandages de diverses formes, ditto en pur caoutchouc; plaques pour les cautères; clyso pompes, et clysettes perfectionnés.

Aussi:—Diverses drogues simples, des essences, articles pour la peinture &c. Reçu récemment et à vendre en gros et en détail chez P. CUSACH,
21 mai coin des rues Condé et St. Philippe

ON a besoin d'un bon barbier sachant parfaitement raser. S'adresser au salon de coiffure nouvellement ouvert vis à vis l'hôtel St. Louis à ROY,
22 mai—☞ rue Royale No 31

TRAITES sur le Nord, payables à Boston, à vendre par
22 mai L H GALE, 96, Commune

AMANDES à-coques tendres—12 balles nouvellement reçues, à vendre par J E LOREILHE,
22 mai Encoignure Royale et Douane

CIGARES de la Havane—10 000 principes, 1ère. qualité, à vendre à bon marché par J E LOREILHE,
22 mai Encoignure Royale et Douane.

EAU de fleurs d'orangers triple—Quelques caisses à vendre par J E LOREILHE,
22 mai Encoignure Royale et Douane

CAFETIÈRES hydro-pneumatiques, assortis en dimensions, reçues par le Talma et à vendre par
J E LOREILHE,
22 mai Encoignure Royale et Douane

VIN de Champagne—100 paniers de Icard et Hennard frères, garanti en bon ordre, à vendre par
J E LOREILHE,
22 mai Encoignure Royale et Douane

BOTTES, souliers et brodequins—338 caisses en débarquement des navires Laura, Edward Everett et du brick Lucy-Ann, à vendre à bas prix par
A F DUNBAR & co,
23 mai 18 Douane

TRAITES sur Boston, à vendre par
22 mai S & J F WHITNEY & Co

LA place d'avocat de la caisse d'amortissement devenant vacante par la démission de M. E. A. Canon, une élection aura lieu mardi prochain, 23 courant. Les candidats sont priés de présenter leur application à M. Wm FRERET, président de la commission, ou au contrôleur.
20 mai—4

P. CUSACH,
PHARMACIEN,
Encoignure des rues Condé et St. Philippe,
NOUVELLE ORLÉANS.
20 mai ☞

A LOUER—Ces trois îlets de terre situés derrière le Marché de la rue Poydras, bornés par les rues Poydras, Cirque, St. Jean, St. Pierre et St. Paul. Ils sont déjà entourés et possession en peut être donnée immédiatement. S'adresser au Bureau du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton, rue du Canal. 18 mai ☞

LE soussigné a donné ce jour à son fils F. John Gildemeester sa procuration et révoque toutes autres antérieures à cette date.

HUGO C. GILDEMEESTER.
Nouvelle Orléans, le 18 mai 1843. 16 mai

DES avances seront faites sur des consignations de sucres, mélasse, coton, tabac, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis de Boston.
22m MERLE BEYLLE & Co 45 Vieille Levée

PIERRE ROY a l'honneur d'informer ses nombreuses connaissances et le public en général, qu'il continue dans son ancien magasin ci-devant occupé par P. Roy & Michel, rue St. Philippe No. 16, le commerce des vins, liqueurs et groceries et a toujours à vendre un assortiment varié de marchandises fraîches et de qualité supérieure et à des prix très modérés. 18 av—30

VENTES DE SHERIF

Thomas Bondar vs. P. E. Verloin Degruys et Thomas Verloin Degruys.

COUR DE DISTRICT—No. 23,079—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, (le consentement des parties), à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi 24 mai 1843, à midi:

La négresse esclave nommée MELINDA, âgée d'environ 26 ans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

A. SIDNEY LEWIS,
Shérif de la Cour de District.

COUR DE [illegible] Gaines vs. Hugh McCo[illegible]

... fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi 24 juin 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci dessus, savoir:

1o. La moitié indivise d'un certain lot de terre désigné par le No. deux, situé partie en faubourg Saulet et partie au faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Suzette, St. Thomas et Benjamin, mesurant cent trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise. Ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

2o. Un lot de terre désigné par le No. un, situé partie au faubourg Saulet et partie au faubourg Delord dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Suzette, St. Thomas et Benjamin, mesurant ledit lot trente pieds onze pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur cent trente pieds deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, borné d'un côté par la propriété appartenant à Toledano, et de l'autre par le lot No. deux. Ensemble avec toutes les améliorations, qui sont dessus, les droits privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

Conditions, comptant.

EMILE LA SERE,
23 mai—3 en 30 Shérif de la Cour de Commerce

Les héritiers de Fletcher vs. les exécuteurs de Cavelier Sur, et al.

COUR DE DISTRICT—No. 1416—En vertu d'un al. pl. writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 3me. District de la paroisse Baton Rouge, j'exposerai en vente à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 26 de juin, 1843, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts des héritiers de Daniel Clarke dans les onze douzièmes des propriétés ci-après décrites d'après un plan du faubourg St. Jean, dressé par Benj. Lafon, daté du 1er juin 1809 et déposé en l'étude de P. Pedesclaux notaire, par acte du 9 juin 1809, savoir:

1o. Dans l'îlet No. 7, les lots 1, 2 et 3 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

La moitié du lot No. 5 joignant le lot No. 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 9 mesurant 60 pieds de face à la rue Lepage, sur 150 pieds de profondeur.

2o. dans l'îlet No. 8, le lot No. 1 mesurant 120 pieds aux rues St. Jean, Washington et Broad et 115 pieds sur l'autre portion.

3o. L'îlet No. 13, mesurant 2 3 pieds à la rue St. John 300 pieds à la rue Washington, 245 pieds à la rue Sixth, et 192 à la rue Seventh

4o. Dans l'îlet No. 14, le lot No. 2, mesurant 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur, et le lot No. 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Lepage, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Sixième.

5o. Dans l'îlet No. 16, le lot No. 5 d'une forme irrégulière, mesurant 60 pieds de face à la rue Lepage sur 117 de profondeur et face à la rue Cinquième, et 114 pieds sur la ligne de l'autre côté, borné par la Place Bretonne le chemin de Gentilly et la rue Broad, Washington, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent.

6o. Dans l'îlet No. 17 les lots 1, 2, 3, 4 et 6 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington sur 120 de profondeur.

Le lot No. 6 mesurant 60 pieds de face à la rue Sixième, sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 8, 9 et 10, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Lepage, sur 120 pieds de profondeur.

7o. Dans l'îlet No. 18, le lot No. 1 mesurant 60 pieds de face à la rue St. Jean sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Sixième.

Les lots Nos 8, 9 et 10 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 110 pieds de profondeur plus ou moins.

8o. Dans l'îlet No. 23 les lots Nos. 3, 4 et 6 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

9o. L'îlet No. 24 mesurant 300 pieds de face aux rues Washington, Lepage, Quatrième et Cinquième.

10. L'îlet No. 25 mesurant 300 pieds à la rue Lepage, 23 pieds à la rue Quatrième et 106 1/2 pieds à la rue Cinquième et environ 300 pieds sur le côté contigu à l'îlet 27.

11. Dans l'îlet No. 26 les lots 3, 4 et 5 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos. 6, 6 et 10 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur 120 pieds de profondeur, Le lot No. 11 ayant 36 pieds de face à la rue Quatrième, sur 150 pieds de profondeur, rétrécissant dans le fond à une largeur d'environ 7 pieds.

Les lots sept 7 et 9 ayant chacun 60 pieds de face à la rue Troisième, sur 150 pieds de profondeur. Le lot No. 11 ayant 27 pieds de face à la rue Troisième, sur 150 pieds de profondeur, s'élargissant dans le fond à une largeur de 67 pieds.

12o. Dans l'îlet No. 30, les lots 3, 4 et 5 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St. Jean, sur 120 pieds de profondeur, les lots 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

13o. Dans l'îlet No. 31, les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur ... pieds de profondeur; le lot No. 7 mesurant 33 pieds de face à la rue Deuxième, sur 127 pieds de profondeur, près du fond. Les lots Nos. 8 et 9 mesurant ensemble 126 pieds plus ou moins de face à la rue Troisième, sur 150 pieds de profondeur, rétrécissant dans le fond.

14o. L'îlet No. 34, appelé le "Repeaux," une portion de terre oblique, mesurant 60 pieds de largeur à chaque extrémité et traversant de la rue Seconde à la rue Sixième, à peu près 1400 pieds de longueur.

15o. Dans l'îlet 33, le lot No. 4 mesurant 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur plus ou moins.

Le lot No. 8 mesurant 70 pieds plus ou moins de face à la rue Deuxième, sur 140 pieds de profondeur, rétrécissant dans le fond.

16o. Dans l'îlet No. 37, le lot No. 1, et la moitié du lot No. 2 contigu mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue St. Jean sur 120 pieds de profondeur, et les lots No. 10, 11, 12 et 13 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

D. AUGUSTIN,
23 mai—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BOTTES, BOTTINES, BRODEQUINS, SOULIERS NANKIN, EN LASTIN, TIGES DE BOTTES EN PEAUX DE VEAU, EN MAROQUIN, ET EN CHAMOIS

AU RABAIS.

LE soussigné désirant clore son magasin de chaussures, vendra jusqu'au 24 mai, à 50 pour cent de rabais. Après cette époque le restant sera porté à l'encan sur les lieux le jour suivant. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner ces marchandises; il ne pourront rencontrer une meilleure occasion de s'approvisionner.

Ceux qui désirent acheter le fond de l'établissement complet, ainsi que les armoires, pièces, embauchoirs, pourront traiter à l'amiable jusqu'au jour de la vente.

Il prie tous ceux à qui il peut devoir de se présenter pour être soldés, et ceux qui lui doivent de vouloir bien venir régler de suite. P. CRIGE.

6 mai—17 Rue de Chartres, No. 156.

AVIS.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'ayant acheté la belle résidence d'été, l'HOTEL DE LA BAIE ST. LOUIS et y fait des améliorations pour la commodité et l'amusement des visiteurs, l'ayant très élégamment meublé.

Un des meilleurs jardiniers a été engagé pour entretenir le jardin.

Les personnes qui honoreront cet hôtel de leur patronage, trouveront qu'il est supérieur à tout ceux de cette résidence d'été. La salle de billard possède deux excellentes billards. Il y a également tir au pistolet et à la carabine, ten pins Alley, instruments de pêche pour ceux qui aiment ce délassement. Des chevaux, cabriolets et carrioles seront également prêts à tout instant. La table sera toujours abondamment servie de poissons, huîtres, &c. Il ne fera pas mention des mets, préférant que chacun vienne en juger.

Les prix seront modérés et selon le temps de séjour des visiteurs.

L'Hotel sera ouvert le 1er. juin.

1er mai—1m MICHAEL KLING.

A LOUER—Une maison très commode, à un étage, située rue Bourgogne, entre les rues Ursulines et Hôpital, consistant en quatre grandes chambres, cabinet et cuisine, deux chambres de domestique, cour pavée, hydrants, citernes et entrée pour voiture et écurie. Pourrait être louée à un bon locataire moyennant $30 par mois.

Aussi—L'encoignure de ladite maison convenable pour une pharmacie ou une groceries, à louer $30 par mois.

S'adresser à
EDWARD GOTTSCHALK, 3 rue du Camp,
20 mai ou, 92 rue des Remparts

ON DÉSIRE TROUVER—une résidence agréablement située, contenant quatre appartements au moins et 5 ou 6 au plus, chambres à domestiques, &c. &c. Une maison ayant un petit jardin, une écurie ou un ou deux appartements entièrement serait préférée.

S'adresser par la poste, à Mr. hand, disant où est située la résidence et le prix pour la visiter. 20 mai

LYCÉE D'ORLÉANS.

ETABLISSEMENT POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES GENS,

Rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne.

Dirigé par:

Lewis Elkin (ex-professeur d'anglais et de mathématiques au collège Jefferson, Lé.) principal du Lycée.

George Wyndham (ex professeur d'anglais, de français, de grec et de latin au collège Jefferson; Lé.)

Erastus Everett (ex professeur d'anglais et d'histoire au collège Jefferson, Lé.)

Maurice Merroyer (ex professeur de français, de latin et de grec au collège Jefferson, Le.)

Qui, le premier de ce mois, se sont démis de leurs fonctions dans cet établissement.

Ils se sont adjoint pour collaborateur:

Monsieur Rafael de Fuentes (ex-professeur d'espagnol et de tenue des livres au collège Jefferson, Le.)

Cette institution est établie sur le modèle des High Schools dans les Etats du Nord. On y cultivera toutes les branches d'une éducation littéraire et scientifique.

RÉFÉRENCES:

Hon. F. X. Martin, président de la cour Suprême de l'Etat,
Hon. Félix Garcia, F. A Canon Esq.,
Hon. F. D. Conrad, Christian Roselius Esq.,
Rev. Théodore Clapp, P. Soulé,
Isaac T. Preston Esq., L. C. Duncan Esq.,
Alf. Hennen Esq., J. B. Leprêtre Esq.,
Thos. O. Menx, M. D. Manuel Blasco Esq.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Lycée après le 28 avril.

Les classes ouvriront le 24 avril. 19 av—30

BOURSE DE LA RUE ST-LOUIS.

BAINS! BAINS! BAINS!

LE soussigné, nouveau directeur des Bains déjà si avantageusement connus, prévient ses amis et les nombreux habitués de l'Etablissement, que de judicieuses et confortables améliorations viennent d'être faites et rien n'a été négligé pour que la comparaison qu'on pourrait établir entre cette nouvelle installation et celles du nord des Etats-Unis ou de l'Europe, soit tout à l'avantage de cette première.

Les belles baignoires en cuivre que renferme l'établissement ont été étamées à neuf, toutes les chambres et la salle sont décorées avec élégance, et les cabinets garnis de tous les accessoires indispensables à la toilette d'un fashionable. L'asphalte qui garnit le plancher de chaque chambre, est couvert par une claire-voie en bois qui empêche l'eau de séjourner sous les pieds lorsqu'on sort du bain; le linge par sa blancheur et sa finesse, ne laissera rien à désirer; le service sera fait par des employés habiles, soigneux et polis. Le voisinage de la buvette de la Bourse, assure aux consommateurs qui désireraient être servis dans leur bain, un choix de liqueurs cordiales de première qualité. Le prix des bains, qui était jusqu'alors de 50 cents, est réduit à 40 cents.

ALVAREZ.

L'ouverture des Bains de la Bourse St Louis aura définitivement lieu le 25 avril 1843. L'établissement est ouvert au public depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. 25 avril—30f

AVIS—J. Latour, chaudronnier, informe le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires lors de la société avec M. Ducret.

Son établissement est situé rue St. Louis No. 27; il ose espérer sur le patronage des personnes qui avaient l'habitude de fréquenter l'ancienne maison. 19av—30

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

DUCRET ET LANGLADE,

Chaudronniers, rue St. Louis, No. 14.

A DATER de ce jour, les soussignés ont formé une société pour exercer leur profession, leur atelier situé rue St. Louis, No. 14, ci-devant maison Latour et Ducret.

Ils offrent à vendre à un prix modéré, un grand assortiment de batterie de cuisine en cuivre et fer battu.

Ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés avec soin et promptitude.

Ils espèrent mériter le patronage des personnes qui voudront les honorer de leur confiance.

J. B. DUCRET,
12 avril—2 m LANGLADE.

ARTICLES DE PECHE.

Rue Jefferson, No. 23.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux amateurs de pêche, qu'ils vendront à un prix extrêmement réduit, en gros et en détail, rue Jefferson, No. 23, un grand assortiment de seines, éperviers et 1 hamoils.

6 mai—15 TALAMON Frères.

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames, leurs amis et le public en général, qu'ils ont transporté leur magasin de la rue Ste. Anne à l'encoignure de Conti et Bourbon, (ancien magasin de MM. Pauche frères) et qu'ils y vendront un grand assortiment de marchandises encens, pour du culte, [illegible] au dessous du cours.

Nouvelle Orléans, 16 mai 1843.

15 mai—3 L. VALLEE & co.

PAR LE REGISTER.

Succession de Samuel E. Aldrich.

AUJOURD'HUI, 23 mai 1843, à une heure P. M., à mon bureau situé encoignure Ste Anne et Condé, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu pour le compte de ladite succession, un lot de tableaux et linge de corps.

Conditions: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
23 mai Register des Testamens.

Succession de Benjamin Webster.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

[illegible] juin 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 mai 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Benjamin Webster, le lot de terre ci-après décrit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé au faubourg Delord, rue Louisa, entre les rues de la Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désigné sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 9 novembre, 1836, et annexé à un acte au rapport de G. R. Stringer, notaire en cette ville, dans son registre pour l'année 1839—Page 191 par le No. quatre, mesurant en pieds américains, soixante quatorze pieds, sept pouces de face à la rue Louisa, sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds cinq pouces. Ensemble avec deux écuries en briques, couvertes en bardeaux, y construites et d'autres améliorations en bois.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave de Armas, notaire public. 18 mai

Succession de Marie F. L. Laclotte f. c. l.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI neuf juin 1843, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 mai 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Marie Françoise Laurence Laclotte, f. c. l., le lot de terre et les esclaves ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre situé rue des Magasins entre les rues Barthelemy et Duplantier, au faubourg Delord, ayant trente pieds de face à la dite rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur, mais diminuant graduellement en allant dans la profondeur, de manière à n'avoir que vingt pieds de large sur la ligne du fond, ensemble les bâtisses en bois qui s'y trouvent et leurs dépendances.

Marie, négresse d'environ 17 ans et sa fille nommée Athilde de quatre ans et demi.

René, jeune nègre âgé d'environ treize ans, très souvent malade.

Conditions de la vente. Le lot de terre, un quart comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit; les esclaves une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Louis T. Caire, notaire public. 9 mai

SUCCESSION de Mariano Gonzales y Andrade—Vente par le Register des Testamens—Samedi vingt-sept mai 1843 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Mariano Gonzales y Andrade, L'esclave JOHN ou JULIAN, âgé d'environ huit ans.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave de Armas, not. pub. 26 avril—3 en 30.

SUCCESSION de Jean Claude Mairot—Vente par le Register des Testamens—Lundi vingt neuf mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 février 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Claude Mairot,

L'esclave Julie, âgée d'environ cinquante ans, ayant un fort mal de jambe.

Conditions—Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Philippe Lacoste, notaire public. 17 av.

Succession de Richard L. Booker.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI trente et un mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 avril 1843, il sera vendu, pour le compte de la succession de Richard L. Booker, les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Six lots de terre situés au faubourg Annonciation, audessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Oranger et Lacourcière la place Annonciation, désignés par les numéros un à six inclusivement, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 13 juin 1831. Ledit lot No. trois, formant l'encoignure de la rue Oranger et de la place Annonciation, ayant face à ladite place, [illegible] et face audite rue Oranger. Ledit lots Nos. un et deux sont contigus et mesurent chacun cinquante-trois pieds trois pouces face à la place Annonciation, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces [illegible] quatre [illegible] face à la rue Constance, sur une profondeur de [illegible] pieds dix pouces et [illegible] (le tout mesure américaine)

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
26 avril—3 en 30. Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant H. B. Cenas, not. pub.

Succession de Henry B. de GRANDPRÉ

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI, douze juin 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 4 mai 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Henry Boucher de Grandpré, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

[illegible]

Conditions: [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant C. Boudousquié, notaire public.

SUCCESSION DE MICHAEL MURPHY—Vente par le Register des Testamens—Mercredi vingt quatre mai 1843, à 11 heures P. M. [illegible] le bureau du Register des Testamens, rue Ste Anne, entre les rues Condé et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 mai 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Michael Murphy,

Les effets mobiliers appartenant à ladite succession et consistant en meubles, meubles, draps, chevaux, &c.

Conditions—comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
12 mai—3 en 10j Register des Testamens

Succession de Victor Amédée Michot.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI vingt-six mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 avril 1843, et signé le 21 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Victor Amédée Michot et ... veuve V. A. Michot,

L'esclave CAROLINE, mulâtresse âgée d'environ vingt ans, domestique de maison, et son enfant âgé d'environ [illegible] ans. Conditions—comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
24 avril—3 en 30j Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant F. Foulon, notaire public.

SUCCESSION de Richard L. Booker—Vente par le Register des Testamens—Mercredi trente et un mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 mai 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Richard L. Booker,

Dix actions dans le fonds capital de la Compagnie d'assurance de Mississippi, contre les risques maritimes et contre l'incendie, au dixième payé.

Cent cinquante-trois actions dans le fonds capital de la compagnie du chemin de fer du Lac Pontchartrain, [illegible]

Conditions: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
19 mai Register des Testamens

Succession de Mad. Louise Adélaïde Raboulet.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

[illegible] 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 mai 1843 il sera vendu pour le compte de la succession de Made. Louise Adélaïde Raboulet, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Roseline, négresse âgée d'environ 30 ans, avec son fils nommé Jean, âgé de 8 ans.
Juanito, mulâtre âgé d'environ 26 ans, tonnelier.
Leocadie, griffonne âgée d'environ 18 ans, cuisinière.
Maria, négresse âgée d'environ 40 ans.
Bonne, négresse âgée d'environ 16 ans.
Hortense, négresse âgée d'environ 50 ans.
Saintville, nègre âgé d'environ 25 ans, plâtrier.
Anne, négresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse.

Conditions de la vente—Une moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Félix Ferry, not. public. 19 mai

Succession de Madame Louise Adélaïde Raboulet.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Jeudi, le premier juin 1843, à une heure P. M., au domicile, No. 57, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 mai 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame Louise Adélaïde Raboulet,

Les effets mobiliers appartenant à ladite succession et consistant en meubles meublants, argenterie, &c.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
20 mai Register des Testamens.

Succession de Madame veuve Auguste Prevosty.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

MERCREDI vingt et un juin 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 mai 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame veuve Auguste Prevosty, [illegible] partage entre ses héritiers, les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre à l'encoignure des rues Quartier et Royale mesurant soixante pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue du Quartier, ensemble avec les améliorations qui sont dessus.

Un autre lot de terre entre les rues Toulouse et St. Pierre, ayant environ quarante pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble avec les améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente—Un tiers payable à un et deux ans à termes égaux, la première au tout mai 1844 et, le dernier en tout mai 1845, et les deux autres tiers payables à un, deux et trois ans à termes égaux, du jour de la vente, l'acquéreur fournissant ses billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement à raison de dix pour cent par an; lesdits billets payables à la Banque de la Louisiane.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. Mazureau not. pub. 20 mai

Succession de Charles Govoyer.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, de faire voir, sous dix jours, pourquoi le tableau de distribution présenté par Henry Lockett administrateur de la succession, ne serait pas homologué, et les deniers distribués en conformité à icelui.

[illegible]

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,
19 mai Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Succession de William Girod.—[illegible] présente aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à montrer [illegible] pourquoi le tableau de distribution présenté par Henry Lockett [illegible] ne serait pas homologué [illegible]

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,
16 mai Register des Testamens.

ISAAC BRIDGE,

☞ Marchand commissionnaire et agent pour la vente des coffres forts en fer salamandre de Robertson & Richet des fabriques patentées de Amos Stevens, 73, rue des Magasins.

EPAULES—90 barriques fumées en débarquement et à vendre par HULLEN & WOODRUFF,
3 mai 66 Camp.

VENTES DE SHERIF.

Banque d'Orléans par ses commissaires vs. Andrew Hodge, Jr.—No. 19,061.

La même vs. le même—No. 15,283

La même vs. Andrew Hodge Jr. et Thomas Oxnard Jr.—No. 15,806.

COUR DE PAROISSE—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, le mardi, 13 juin 1843, à midi.

Les billets ci-après par Andrew Hodge, Jr., à l'ordre de ... Wm. L. Hodge saisis dans les affaires ci-dessus:

[illegible]

D. AUGUSTIN,
Shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible]

Pierre & Millard vs. N. C. & L. Folger.

COUR DE DISTRICT—No. 23,461—En vertu d'un ordre de vente, en date du 5 mai 1843, lancé sur le demande et le consentement des parties, et à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, sera offert en vente publique, le [illegible] ... 1843, à 10 heures du matin:

[illegible]

A. SIDNEY LEWIS,
Shérif de la Cour de District

[illegible]

A. SIDNEY LEWIS,
Shérif de la Cour de District

AUX BEAUX GRANDS VENTS, PASS CHRISTIAN.

Avis aux personnes qui désirent passer l'été à la campagne.

LA résidence de Mme. PRADET, à Biloxi, vient d'être ouverte au public; des bâtimens et de nombreuses améliorations ont été faites à cette résidence, on y trouvera des logements confortables pour les familles, une table bien servie, des domestiques attentifs, [illegible] Les personnes malades y trouveront [illegible] pharmacie, les attentions et les soins [illegible]

A l'arrivée de chaque steamboat, des domestiques, des voitures et des bateaux seront prêts à conduire les passagers à l'établissement. Les prix seront [illegible]

AVIS.

MEFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS.

[illegible]

Rue Royale, No. [illegible] Hôtel St. Louis.

[illegible] composition Orientale, de New-York

BALANCES [illegible]

VENTES A CE JOUR.

PAR VINCENT [illegible]

[illegible]

PAR A. FERNANDEZ [illegible]

[illegible]

PAR Wm. HODGES [illegible]

[illegible]

PAR BEARD & SKINNER [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

FERNANDEZ [illegible]

[illegible]

FRANKLIN [illegible]

[illegible]

AVIS LÉGAUX.

[illegible]

J. R. WILKINSON [illegible]

PROCLAMATION.

PAR

ALEXANDRE MOUTON,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les représentans de l'Etat de la Louisiane dans le Congrès des Etats Unis, pour [illegible] Congrès, pour servir pour deux ans, [illegible] de mars mil-huit cent quarante trois, [illegible]

[illegible]

[L. S.] [illegible]

AVIS AUX HABITANS

L. DUPERRON & E. DELCAMBRE DENTISTES.

290, RUE BOURBON
Entre St. Philippe et D[illegible]

[illegible]

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

[illegible]

DOCTEUR WATSON,
No. 112, rue de la Douane.

[illegible]

AVIS DE DENTISTE.

D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, [illegible] Lafayette, [illegible]

[illegible]

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les personnes peuvent s'adresser aux personnes suivantes, qui pourront donner une réponse prise dans leur propre expérience.

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Taggerden,
J. W. Stallton,	L. E. Genelly,
L. C. Norris,	L. W. Tyrris,
[illegible] Stark,	W. H. Wheeler,
[illegible]	Capt. Baylor Ballin,
[illegible]	[illegible] Korchend,
	Wm Siegerson.

[illegible]

DR. BLANCHARD,

Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses, Chirurgien Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

MADAME CLARET,

ACCOUCHEUSE

[illegible]

Venir à prix fixe et au comptant.

BAZAR PARISIEN.

[illegible]

COUPE DE CHEVEUX A 25 SOUS.

[illegible]

J. NORMANDIE [illegible]

MARCHANDISES NOUVELLES POUR LE BAZAR

A VENDRE par les soussignés à des bas prix pour comptant:

Reçu par le Lyon et le Crozet, de Havre:

Jaconats français nouveaux dessins,
Mousselines d'Organdy do.
[illegible]

CHEAP CASH STORE.

HABILLEMENTS D'ÉTÉ FRANÇAIS, EN GROS [illegible]

Qualités supérieures et autres fabriques d'après pour le commerce.

LOISON & SILVESTRE,

No. 36, rue de Chartre.

[illegible]

ARTICLES EN PIÈCES.

[illegible]

LOISON & SILVESTRE
36, rue de Chartres